



LICENCES MINEURS

Toutes les informations sur le certificat médical et l'attestation

En pratique : lors de la demande de licence en club de toute personne mineure

Après avoir complété le questionnaire de santé du sportif mineur :

- Toutes les réponses sont négatives :
 - la présentation de l'attestation suffit ;
- Au moins une réponse positive :
 - un certificat médical de non contre-indication à la pratique du ou des sports suivants : roller / skateboard / trottinette, le cas échéant en compétition, daté de moins de six mois au jour de la saisie de la licence devra être produit.

Le questionnaire complété n'a pas à être présenté, ni communiqué au club. Il doit être conservé au sein de la sphère familiale. Seulement l'attestation parentale ou le certificat médical doivent être présentés lors de la demande d'adhésion club et de la licence FFRS.

L'âge est apprécié à la date de la saisie de la demande de licence.

Surclassement :

La présentation du certificat médical reste obligatoire chaque année pour pratiquer en compétition dans la ou les catégories d'âge supérieures.

Procédure de saisie de licence dans Rolskanet avec présentation d'une attestation parentale

- Choix du profil de licence loisir ou compétition comme auparavant, la licence compétition est destinée aux pratiquants souhaitant participer à une compétition inscrite au calendrier fédéral.
- Le club qui saisit la licence d'un mineur sur Rolskanet et avec présentation d'une attestation parentale doit remplir les champs correspondant suivants :
 - nom du médecin = représentant légal signataire de l'attestation
 - date d'émission = date de signature de l'attestation
 - certificat = attestation à télécharger